

BAROMETRE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

1^{er} semestre

■ ■ ■ Le stock d'entreprises actives est en hausse de 5,8 % par rapport au 1^{er} semestre 2021 et les immatriculations au RCS (auto-entrepreneurs inclus) de 4 %. En matière de traitement des difficultés des entreprises, le nombre de procédures amiables (ouvertures de mandats ad hoc et de conciliations) est stable et les emplois salariés concernés baissent de 37 % ; les ouvertures de sauvegarde sont en hausse de 29 %, les ouvertures de redressements judiciaires de 39 %. Le nombre d'emplois concernés par ces deux procédures cumulées est toutefois en baisse de 22 % ; les jugements d'ouverture de liquidations judiciaires augmentent de 15 %. En matière contentieuse, le volume de jugements prononcés est en hausse de 11 %. Les ordonnances de référé et sur requête sont en baisse respectivement de 14 % et de 26 % ; les ordonnances d'injonctions de payer augmentent de 49 %.

Inscriptions au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) de Paris

512 912 entreprises en activité

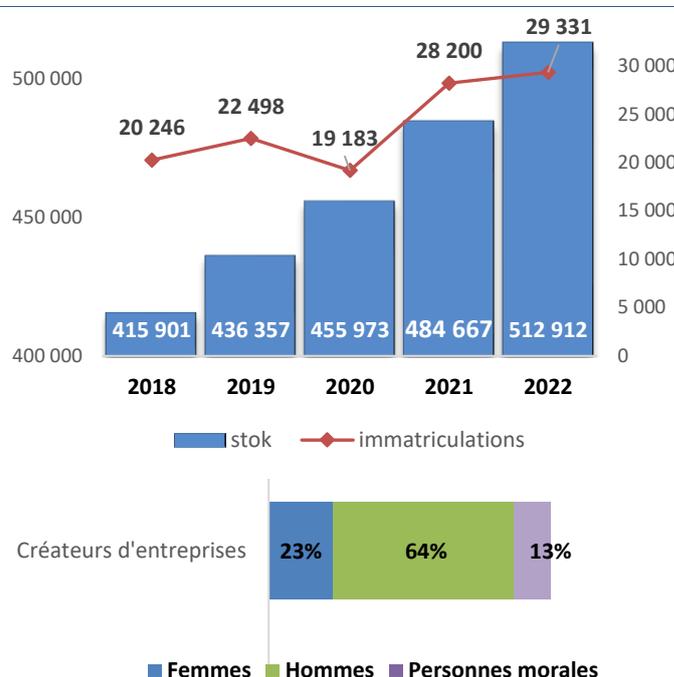
Au 30 juin 2022, le stock d'entreprises actives (512 912) enregistre une hausse de 5,8 % par rapport au 1^{er} semestre 2021 avec 28 245 entreprises supplémentaires.

Immatriculations d'entreprises

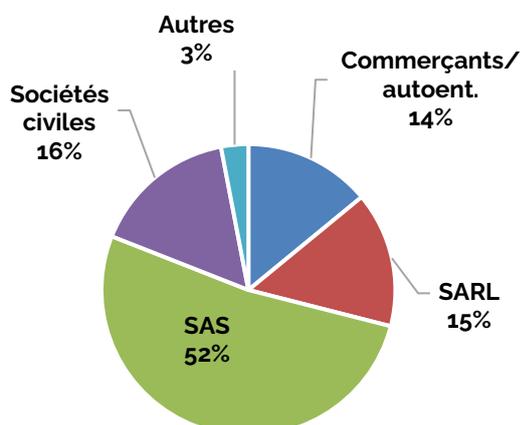
Durant les 6 premiers mois, le RCS de Paris a enregistré l'immatriculation de 29 331 nouvelles entreprises, soit une hausse de 4 % en glissement annuel.

Typologie des dirigeants à la tête des nouvelles entreprises

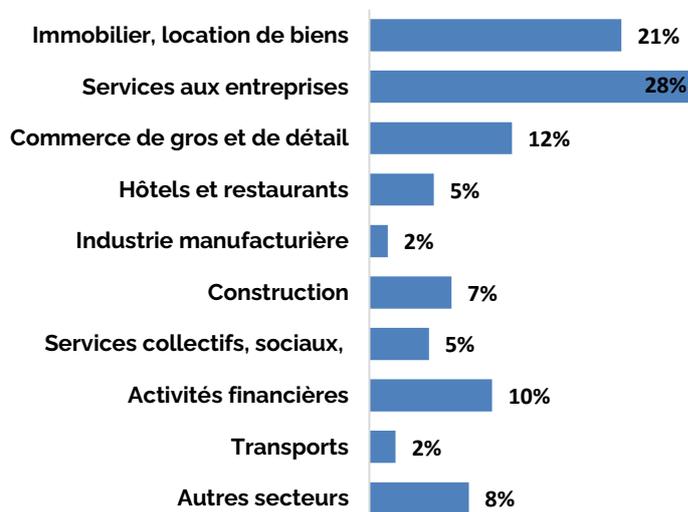
23 % des nouveaux dirigeants sont des femmes, 64 % sont des hommes, 13 % sont des personnes morales.



Statut juridique des entreprises immatriculées



Principaux secteurs d'activité des entreprises immatriculées



Prévention des entreprises en difficulté

Détection des difficultés

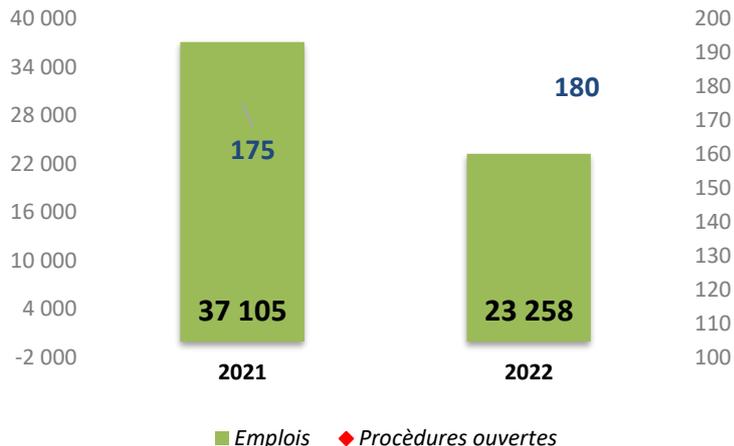
807 dossiers d'entreprises en potentielle difficulté ont été ouverts durant le premier semestre, soit une baisse de 17 % par rapport à 2021.

Traitement préventif

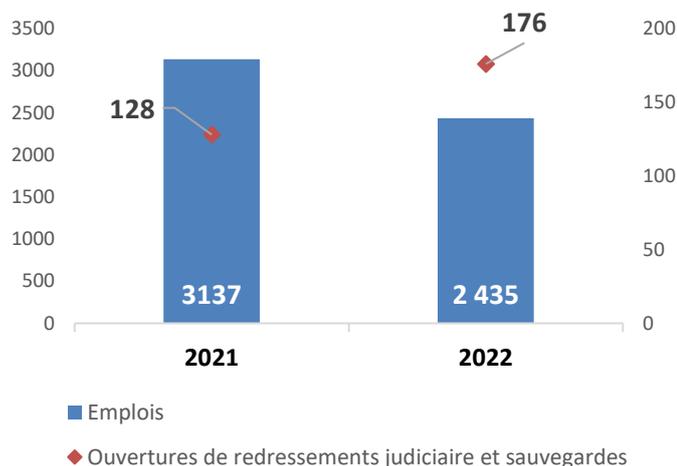
180 procédures (67 mandats ad hoc et 113 conciliations) ont été ouvertes, contre 175 en 2021.

Emplois et passifs

23 258 emplois au 30 juin 2022 étaient concernés par ces procédures contre 37 105 en 2021 (- 37 %). Le montant des passifs traités dans le cadre de celles-ci a porté sur 1 467,5 millions € contre 2 421,5 millions € en 2021 sur la même période.



Procédures d'observation et de traitement des difficultés



Sauvegardes : Au 30 juin 2022, 31 procédures de sauvegarde ont été ouvertes (+ 29 % par rapport au 1^{er} semestre 2021).

Redressements judiciaires : 145 procédures ont été ouvertes au 1^{er} semestre 2022 contre 104 en 2021 (+ 39 %).

Emplois : 2 435 salariés étaient concernés par ces procédures au 1^{er} semestre 2022, en baisse de 22 % par rapport à 2021, sur la même période, avec 3 137 emplois touchés.

Plans en cours : Au 30 juin 2022, 984 plans (sauvegarde, continuation ou cession) étaient en cours d'exécution chiffre stable comparé à 2021.

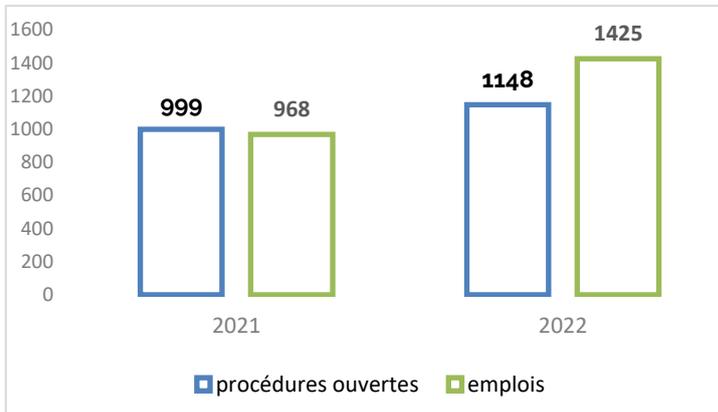
Liquidations judiciaires

Ouvertures : 1 148 jugements d'ouvertures ont été prononcés au 1^{er} semestre 2022, en hausse de 15 % par rapport à 2021.

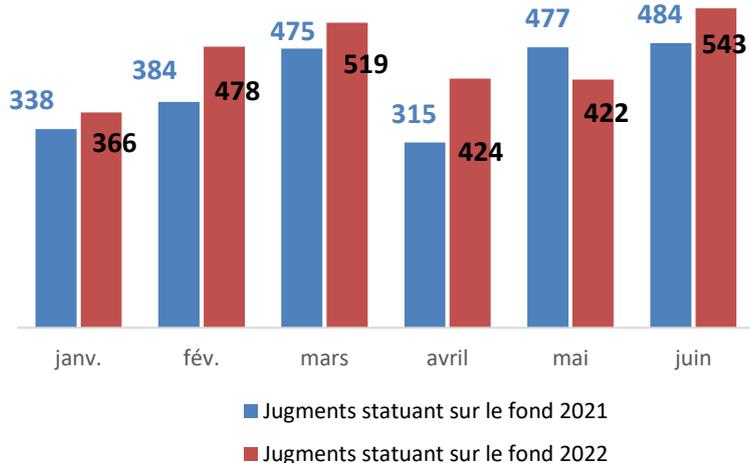
Emplois : 1 425 salariés étaient concernés, contre 968 en 2021.

Procédures en cours : 6 313 procédures étaient en cours devant le tribunal au 30 juin 2022 contre 6 749 en 2021.

Clôtures de procédures : 1 307 procédures ont été clôturées, soit 6 % de plus par rapport à la même période de 2021 avec 1 229 clôtures.



Contentieux



Stock des affaires en cours : 8 200 affaires étaient en cours au 30 juin 2022 contre 9 174 au 30 juin 2021.

Jugements prononcés

2 752 jugements ont été prononcés au 1^{er} semestre 2022, contre 2 473 sur la même période de 2021.

Mesures d'instruction (fond/référé)

83 mesures d'instruction ont été ordonnées au 30 juin 2022, contre 244 en 2021 (- 66 %). 50 rapports d'expertises ont été remis. Les mesures d'instruction en cours étant de 321, le délai moyen de traitement est de 38 mois.

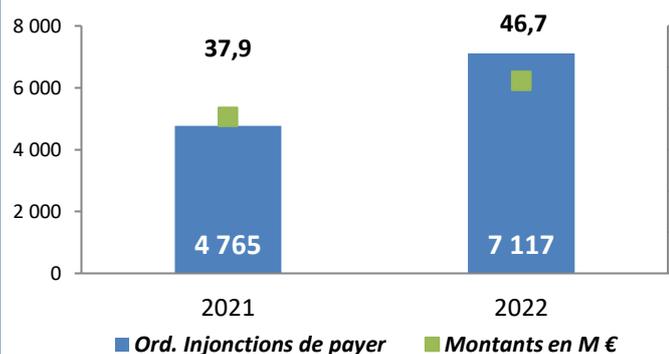
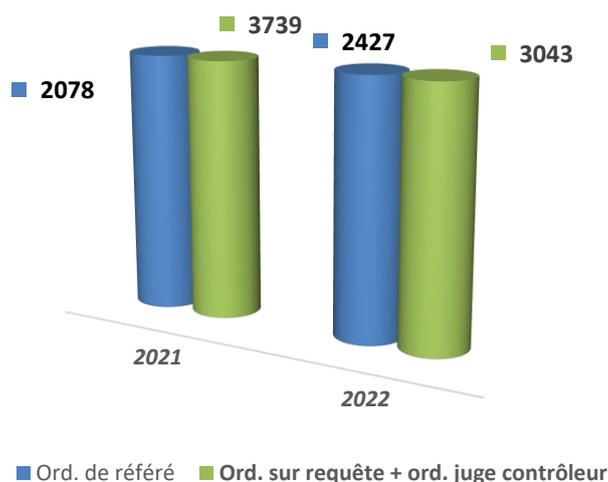
Ordonnances rendues

Référés

2 078 ordonnances de référé ont été rendues au 1^{er} semestre 2022, en baisse de 14 % par rapport à 2021. L'ensemble de ces ordonnances a porté sur un total de 27 millions € contre 98 millions € en 2021.

Ordonnances sur requête

2 470 ordonnances sur requête ont été rendues dont 523 ordonnances relevant de la juridiction du président et 1 947 relatives au RCS, parmi lesquelles 62 nominations de commissaires aux apports. Par ailleurs, 573 ordonnances ont été rendues par le juge contrôleur des mesures d'instruction.



Ordonnances d'injonction de payer

7 117 ordonnances d'injonction de payer ont été délivrées par le tribunal au 1^{er} semestre 2022, soit 49 % de plus qu'en 2021 ; les décisions ont porté sur 46,7 millions € (37,9 millions € en 2021), soit une moyenne de 6 562 € par ordonnance. Le taux de rejet moyen des ordonnances d'injonction de payer s'élève à 13 %. Le taux d'opposition est de 3,3 %, contre respectivement 19 % et 5 % en 2021.

Modes amiables de règlement des différends

Au 30 juin 2022, 266 procédures de conciliation ont été ouvertes. Durant la même période, 85 conciliations ont abouti.

	Conciliations engagées	Conciliations réussies	Médiations
2022	266	85	2

Le tribunal de commerce de Paris est la première juridiction commerciale de France par le nombre de ses décisions et ses effectifs. Il est composé de 180 juges consulaires. Les juges, chefs d'entreprise ou cadres dirigeants, sont tous issus du monde de l'entreprise.

Le tribunal de commerce assure quatre missions :

- la résolution des litiges entre commerçants, sociétés commerciales et groupes internationaux et des litiges relatifs aux actes de commerce ;
- le traitement des difficultés des entreprises : procédures de négociation confidentielles ou procédures publiques de sauvegarde et de redressement judiciaire pouvant aboutir à un plan de restructuration, une cession ou une liquidation ;
- la détection préventive des difficultés des entreprises ;
- le contrôle du registre du commerce et des sociétés et des registres légaux tenus par le greffe du tribunal.

Le greffier du tribunal de commerce est un officier public et ministériel nommé par le Garde des Sceaux. Il assure une double mission juridique et judiciaire. Structure assistant les juges du tribunal, le greffe gère l'ensemble des registres des entreprises, notamment le registre du commerce des sociétés.

Il propose sur son site www.greffe-tc-paris.fr près de 350 fiches pratiques sur les formalités et démarches auprès du service public de la justice commerciale.

Il permet aux entreprises et aux professionnels du droit et du chiffre de dématérialiser leurs formalités légales.

Accueil du greffe du lundi au vendredi 9h-12h / 13h-17h sur rendez-vous uniquement :

 Via le site www.greffe-tc-paris.fr



01 86 86 75 75 de 9h - 12h30 / 13h30 - 17h *(appel non surtaxé)*



Directement à l'accueil du greffe via la borne prévue à cet effet.



Le tribunal digital

Développé et mis au point par Infogreffe à l'initiative du Conseil National des Greffiers des Tribunaux de Commerce, **le tribunal digital** est un portail d'accès en ligne aux 141 tribunaux de commerce français via une adresse unique : <https://www.tribunaldigital.fr>

Grâce au service d'identité numérique **Monidenum**, tout justiciable a la possibilité de créer gratuitement en quelques étapes une identité numérique lui permettant de saisir en ligne la juridiction commerciale. Le tribunal digital offre également la possibilité au justiciable de suivre ses affaires en temps réel et de recevoir directement les décisions rendues.

tribunal digital
Agir en justice

